Communiqué de presse

Mise en demeure en matière d'application du taux réduit de TVA au livre numérique

Contact presse

Département de l'information et de la communication
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

www.culturecommunication.gouv.fr

La décision de la Commission européenne d'adresser à la France une mise en demeure en matière d'application du taux réduit de TVA au livre numérique était attendue. La Commission a estimé qu'en l'état actuel du droit, le bénéfice du taux réduit n'est ouvert qu'au livre imprimé sur support physique alors même que le législateur français l'a étendu, à compter du 1er janvier 2012, au livre disponible par voie de téléchargement.

Le Gouvernement souhaite en revanche favoriser le développement du marché et du secteur du livre numérique. Or, la fiscalité ne doit pas entraver l'essor actuel du livre numérique. Juridiquement, le principe de neutralité fiscale devrait assurer un traitement équivalent pour les livres disponibles par voie de téléchargement et pour les livres imprimés sur papier, dès lors qu'ils présentent le même contenu. Ce principe impose en effet que deux biens similaires ne puissent faire l'objet d'un traitement fiscal différent. La France est donc favorable à l'application du taux réduit sur le livre numérique précisément au moment où le marché se structure.

La France profitera de la période qui s'ouvre pour exposer les arguments, juridiques autant qu'économiques et culturels, qui guident sa démarche. Dans sa communication sur l'avenir de la TVA, parue le 6 décembre 2011, la Commission elle-même a reconnu la légitimité de ce débat, en soulignant l'importance de la neutralité technologique du régime de TVA. Plusieurs commissaires se sont exprimés publiquement avec force sur ce point. Le Parlement européen s'est prononcé à deux reprises à une vaste majorité en ce sens. C'est donc là un enjeu d'importance.

La France continuera à mener son travail d'argumentation et de persuasion auprès de la Commission et de ses partenaires européens.

Paris, le 3 juillet 2012